

**SONT PRESENTS POUR LA CFDT :**

Carole Daphaud, Zohra Beades, Patrick Spada, J-luc Farfal.

Zohra Beades remplacera Pierrette Charles en tant que titulaire.

**INTERVENTION DE MR DELMAS :**

**HYPERS :** Avec +2%, ils sont en bonne progression.

Le Non-Alimentaire (maison, textile, beauté) a bien aidé à redynamiser le CA.

**SUPERS :** 50 magasins sont en observation afin de les redynamiser.

Changement d'exploitation de certains supermarchés.

Certains Directeurs à l'interne, veulent aller sur de la Franchise en location gérance.

4 Supers vont être en test.

Stratégiquement, la Direction nous explique que cela aiderait DCF à conquérir des marchés avec l'absorption d'enseignes telles Super U.

**PROXI :** Il faut réveiller ce réseau en le rendant plus moderne et dans l'air du temps.

Bien choisir le mode d'enseigne.

Travailler sur le FRAIS pour les Gérants Mandataires.

Développer la Franchise, location gérance, par rapport à la concurrence.

**1- RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE**

Le chiffre d'affaires de DCF est en hausse de + 1,2% en 2015.

Les HM ont été portés principalement par leur positionnement prix et leurs actions sur l'assortiment.

Les SM ont eu leur CA impacté par un recul des volumes (le trafic étant stable). On note notamment un recul du CA sur le FI, les MT et NAL.

En PROXI, le CA total est impacté par la fermeture sur l'année de 241 magasins (dont 173 franchisés), largement compensé par les 333 ouvertures réalisées, soit 92 ouvertures nettes.

L'impact total sur 2015 des actions prix est d'environ 100 M€ (HM/SM/PROXI).

Le chiffre d'affaires des hypermarchés s'améliore de + 2% par rapport à 2014 grâce à son positionnement prix.

Le chiffre d'affaires des supermarchés recule de - 1,9% avec un comparable hors essence en retrait de -0,6%.

La QP du PGC-FI dans le CA total a augmenté de 0,4 pts et celle des MT est stable.

Le chiffre d'affaires comparable des supermarchés Casino est stable et le trafic client est légèrement positif.

Le chiffre d'affaires de la PROXI est en amélioration de +5,1% en 2015 (après un recul de - 5,5% en 2014), essentiellement porté par les intégrés dont le CA comparable est de +7,0% conjugué à l'impact net des ouvertures et fermetures de magasins (+15M€ de C.A). Ceci est dû au repositionnement tarifaire et à la rénovation du parc de magasins.

## **EVOLUTION DU ROC**

C'est la quatrième année consécutive que le ROC est négatif, ceci s'explique par le fait que la baisse de la marge nette due à la politique de baisse des prix n'a été que partiellement compensée par les diminutions des frais d'exploitation des magasins, essentiellement les frais de personnel, et des coûts centraux.

### **Pour les hypers**

Une très belle augmentation du CA, après plusieurs années de baisse.

Une contribution et un ROC quasi constant, l'effet baisse de marge commerciale étant compensée par des réductions de cout. Le ROC négatif des Hypers s'élève à 243M€ sur un total DCF de -301M€.

### **Pour les Supers**

Une diminution du CA de 1,9%.

Une faible diminution de la marge commerciale et de la contribution, le ROC restant à un niveau légèrement négatif.

### **Pour la PROXI**

Une augmentation du CA de 5%.

Une baisse importante du taux de marge commerciale de 2,9% à laquelle s'ajoute environ 9M€ de prise en charge de la perte des magasins Leader Price Express du réseau qui n'ont pas encore pu être juridiquement et opérationnellement transférés à DCF (perte qui est prise en compte dans les frais d'exploitation des magasins). Il en résulte une baisse de la contribution et du ROC.

Le retour à un ROC équilibré dépendra de la capacité à augmenter à la fois le CA et la marge commerciale dans des proportions significatives.

Dans le contexte actuel de crise de la consommation des ménages et d'une concurrence exacerbée des distributeurs, qui de plus n'écartent pas l'émergence de nouveaux acteurs aux concepts performants, il est essentiel d'optimiser les trois principaux facteurs clés du succès : le positionnement tarifaire, la qualité du service et l'attractivité physique des magasins.

## **2- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIQUE**

P.V ci-joint

## **3- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORMATION**

P.V ci-joint

## **4- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EGALITE PROFESSIONNELLE**

P.V ci-joint

## **5- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT**

P.V ci-joint

## **6- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI**

P.V ci-joint

## 7- RECUEIL DES AVIS SUR LES 3 INFORMATIONS CONSULTATIONS.

- **INFO/CONSUL SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ENTREPRISE**  
FO/DEFAVORABLE,  
CGC/DEFAVORABLE,  
CFDT /DEFAVORABLE,  
UNSA/DEFAVORABLE,  
CGT/DEFAVORABLE  
AVIS DU CCE DEFAVORABLE
- **INFO/CONSUL SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ENTREPRISE**

La CFDT demande certaines explications sur la PROXI :

- ***Quel est le devenir du statut des Gérants Mandataires non salariés ?***

Le statut des gérants mandataires reste une priorité pour la branche PROXI et devra évoluer en négociation de branche.

- ***Y a-t-il une réelle volonté de supprimer ce statut ?***

Non, depuis toujours à Casino, il y a des gérants mandataires non salariés et il n'est pas question de remettre cela en cause.

- ***La priorité de la PROXI est elle de favoriser la Franchise contre les gérants mandataires ?***

Pas question de supprimer les gérants mais effectivement la Franchise va être déployée.

- ***Pour le Gérant Mandataire dont le magasin ne fonctionne pas, quel est le devenir ?***

Comme le stipule leur contrat, il lui sera fait des propositions pour prendre un autre magasin.

- ***Apparemment pour certains ce n'est pas le cas ?***

Mr Vilcot fera le nécessaire et fera passer le message pour que cela soit expliqué en réunion de région.

- ***Pour les gérants mandataires non salariés qui se voient proposer la Franchise, mais qui n'ont pas les moyens financiers. Que faire ?***

La aussi, un accompagnement financier sera fait pour que cela soit possible, le message sera aussi passé en réunion de région.

**FO/DEFAVORABLE,  
CGC/DEFAVORABLE,  
UNSA/DEFAVORABLE,  
CGT/DEFAVORABLE,  
CFDT/DEFAVORABLE,  
CGT/DEFAVORABLE  
AVIS DU CCE DEFAVORABLE**

- **INFO/CONSUL SUR LA POLITIQUE SOCIALE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI**  
FO/DEFAVORABLE,  
UNSA/DEFAVORABLE,  
CGT/DEFAVORABLE,  
CGC/DEFAVORABLE,  
CFDT/DEFAVORABLE  
AVIS DU CCE DEFAVORABLE

## **8- INFORMATION/CONSULTATION SUR UN PROJET D'EVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION D'UN PETIT NOMBRE DE SUPERMARCHES.**

La Direction présente un projet de 4 supermarchés qui passeraient à la Franchise en location gérance.

Le magasin de Deuil-la-Barre, La Destrousse, Villeurbanne La Perralière et Beaumont de Lomagne.

L'enseigne Casino Supermarché compte, à fin décembre 2015, 398 magasins, dont plus de 85% de magasins intégrés (soit 342 magasins intégrés et 56 magasins franchisés).

La branche Supermarché dispose aujourd'hui d'un réseau de magasins solide mais qui connaît de véritables zones blanches dans son maillage territorial.

De nombreux entrepreneurs franchisés chez nos concurrents, sont sur le point de prendre leur retraite et, par conséquent, de vendre leurs fonds de commerce. Enfin, certaines perspectives de rapprochement ont créé des doutes sérieux dans l'esprit de certains franchisés qui s'interrogent sur la pertinence de leur affectation actuelle.

Dans ce contexte, Casino Supermarché doit démontrer sa volonté de diversifier les modes d'exploitation de ses magasins et sa capacité à satisfaire les attentes des franchisés susceptibles de nous rejoindre.

Déplus certains Directeurs de Casino Supermarché souhaitent être leur propre patron.

Alors il est envisagé de mettre en location gérance franchise 4 Supermarchés.

C'est 4 magasins seraient confiés à des directeurs de l'enseigne Casino Supermarchés le souhaitant.

La société DCF reste propriétaire du fonds de commerce et le loue au locataire gérant moyennant une redevance.

Le site continue de porter l'enseigne Casino.

DCF continue d'approvisionner le locataire gérant en produits et marchandises référencés par DCF.

Le locataire gérant franchisé s'engage à respecter les règles commerciales et d'approvisionnement de la branche.

Au sein des 4 magasins, 117 collaborateurs seraient concernés par le projet, ils continueraient de travailler au sein de leur magasin, leur contrat de travail se poursuivant de plein droit avec le locataire-gérant. Le contrat de travail est transféré de plein droit en application de l'article L.1224.1 du Code du Travail.

Les salariés conserveraient les avantages individuels prévus dans leur contrat de travail et notamment, leur rémunération et leur ancienneté. Pas de changement de convention collective, maintien des avantages issus des accords collectifs, pendant une période de 15 mois.

La CFDT n'est pas contre la Franchise, ce qui la gêne, c'est de prendre 4 magasins intégrés qui serviront de vitrines, et s'inquiète sur le devenir du personnel.

En effet le Gérant ne peut pas nous garantir qu'à terme il gardera tous les salariés.

Nous demandons s'il y aura possibilité de laisser le choix au personnel de rester en réseau intégré.

La Direction nous informe que le personnel présent lors de la signature du contrat doit faire parti du transfert.

La CGC demande si les 4 Directeurs actuels se verront proposer une mutation.

**La CFDT intervient vivement. Si les Directeurs ont le choix, cela doit être pareil pour les employés.**

Aujourd'hui ce projet concerne 4 magasins. Qu'en sera-t-il demain ?

La Direction affirme que cela est juste pour montrer à la concurrence que « Casino » est capable de gérer des supermarchés en location gérance et ainsi les faire venir dans le groupe.

La CFDT demande qui va gérer en amont ces 4 magasins ?

La Direction nous répond que c'est la Direction franchise existante qui les suivra.

La CFDT demande si les Gérants Mandataires de la PROXI dont les magasins ne fonctionnent pas, se verront proposer des Supermarchés susceptibles d'être pris à la concurrence ?

C'est à voir, mais ce n'est pas la même taille de magasin et donc une gestion différente.

Un avis sera demandé au CCE DCF dans le mois de juin.

## **9- POINT A DATE SUR LA PROMOTION DIVERSITE**

Un livret sur le SEXISME ORDINAIRE sera déployé dans les magasins.

Il sera accessible à tous les employés du Groupe.

La Direction fait le choix d'intégrer l'accord Diversité a Monoprix.

La CFDT demande si cela est légal car Monoprix ne fait pas ENCORE parti du périmètre groupe et demande le pourquoi de son choix ?

Il est tout à fait possible de le faire répond la Direction et dans deux ans, nous intégrerons une autre entité.

Dès lors, la Direction pense que Monoprix est prêt pour pouvoir intégrer l'accord.

## **10- INFORMATION DE LA DIRECTION**

### **• POINT SUR LE DRIVE**

Lors du dernier CCE, nous avons interpellé la Direction sur les disfonctionnements du DRIVE. En effet beaucoup de DRIVE n'avaient d'équipes dédiées.

La Direction après enquête, s'est aperçue qu'effectivement seuls 13% en avaient une.

Jean Michel Brie Directeur exploitation Drive doit revoir tous les magasins ou cela n'est pas fait, ainsi que ceux qui n'ont pas rallié le DRIVE au secteur PGC/FI.

Il fera le nécessaire pour qu'un calibrage d'heures soit mis en place en fonction des commandes.

La CFDT intervient : Prendre encore du Personnel du Secteur Caisse, est une grave erreur. Pour exemple le magasin de Brive, où depuis janvier 2015, 8 personnes sont parties à la retraite dont deux intégrées au DRIVE. Sans compter toutes les caissières qui vont aider quand il y a besoin.

La Direction répond que l'entraide dans les magasins de secteur à secteur doit rester DE L'EXCEPTIONNEL.

La CFDT demande à la Direction quand va-t-elle prendre conscience du manque de bras dans les magasins ???

- **RETOUR SUR BANQUE CASINO**

Il y avait 40 CDI, il en reste 32.

8 personnes sont réparties dans leur secteur d'activité y compris son dirigeant.

Il y avait 7 CDD, il en reste 1.

- **POINT PASSAGE MAINTENANCE**

Des points de passage entre les deux sociétés sont en cours de négociation.

Fin de la réunion